

Pour présenter une demande de subvention ou demander son renouvellement

Le prestataire de services, en collaboration avec les parents et les intervenants concernés, a la responsabilité de formuler la demande de subvention ou de renouvellement. Pour ce faire, il doit :

- remplir le formulaire approprié à l'aide du guide d'information et joindre tous les documents pertinents à l'analyse du dossier. Il est recommandé de conserver une copie du formulaire expédié;
- faire parvenir la demande de subvention ou la demande de renouvellement à la direction de services à la clientèle concernée en n'oubliant pas d'indiquer l'objet de l'envoi au début de l'adresse.

MESURE EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN A L'INTEGRATION DANS LES SERVICES DE GARDE DES ENFANTS HANDICAPES AYANT D'IMPORTANTES BESOINS	
Direction des services à la clientèle - Île de Montréal Ministère de la Famille 600, rue Fullum, 6 ^e étage Montréal (Québec) H2K 4S7	Direction des services à la clientèle - Sud Ministère de la Famille 201, place Charles-Le Moyne, 6e étage, bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5
Direction des services à la clientèle - Ouest Ministère de la Famille 1760-A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1	Direction des services à la clientèle - Capitale- Nationale, Nord et Est Ministère de la Famille 750, boul. Charest Est, bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7

Pour toute demande d'information concernant la MES, veuillez communiquer avec le Centre des services à la clientèle et des plaintes au 1 855 336-8568.